

PREFECTURE DES PYRENEES-ORIENTALES



MINISTÈRE DE L'EMPLOI
ET DE LA SOLIDARITÉ

Direction Départementale
des Affaires Sanitaires et Sociales

SANTÉ LEGISLATION

Dossier suivi par :
Mme MARTY EVE

☎ : 04 68 81 78 41
☎ : 04 68 81 78 78

AP N° 2703 / 2005

**ARRETE PORTANT AGREMENT
DE LA SOCIETE D'EXERCICE LIBERAL
A RESPONSABILITE LIMITEE
LABORATOIRE DU CENTRE**

**Le Préfet des Pyrénées Orientales,
Chevalier de la Légion d'honneur**

- Vu** le Code de la Santé Publique, 6ème partie, chapitres 1 et 2,
- Vu** la Loi N ° 90-1258 du 31 décembre 1990 relative à l'exercice sous forme de sociétés des professions libérales soumises à un statut législatif ou réglementaire ou dont le titre est protégé .
- Vu** le Décret N°75-1344 du 30/12/1975, modifié, relatif aux Directeurs et Directeurs Adjoints de Laboratoires d'analyses médicales ;
- Vu** le Décret N°76-1004 du 04/11/1976 fixant les conditions d'autorisation des laboratoires d'analyses de biologie médicale ;
- Vu** le Décret N°92-545 du 17/06/1992 relatif aux Sociétés d'Exercice Libéral de Directeurs et Directeurs Adjoints de laboratoires d'analyses de biologie Médicale ;
- Vu** l'arrêté n° 1797/2004 du 10 mai 2004 portant agrément de la SELARL Laboratoire du Centre sous le N° 66SEL 11
- Vu** le procès verbal d'assemblée générale extraordinaire du 12 décembre 2004 autorisant l'acquisition du laboratoire d'analyses de biologie médicale sis à Perpignan 30 bis rue Ernest Renan exploité par Monsieur Henri DELPORT par la SELARL Laboratoire du Centre;
- Vu** la convention de successeur et de cession du laboratoire d'analyses de biologie médicale en date du 7 juin 2005;
- Vu** l'avis du 11 juillet 2005 du Conseil Central de la Section « G » de l'ordre National des Pharmaciens faisant connaître qu'il a pas formulé un avis favorable;
- Vu** l'avis en date du 7 mars 2005 de Monsieur le Directeur Régional des affaires sanitaires et sociales de la région Languedoc Roussillon ;

ARRETE

article 1^{er} L'arrêté du 10 mai 2005 portant agrément de la SELARL laboratoire du centre sous le n° 66 SEL 11 est abrogé.

Article 2: La Société d'exercice Libéral de directeurs de laboratoires et directeurs adjoints du **Laboratoire du Centre** est agréée par le Préfet des Pyrénées Orientales sous le n° 66 SEL 14

SIEGE SOCIAL : PERPIGNAN 66 000 -3 Avenue du Général Leclerc.

Pour exploiter laboratoires:

➤ **LABM 3 Avenue du Général Leclerc 66 000 Perpignan**

Directeurs: Monsieur Philippe Bally Médecin biologiste
Monsieur Louis MOULIADE Pharmacien biologiste
Madame Sylvie RAYNAUD Pharmacien biologiste
Mademoiselle Laurence GARCIA Pharmacien biologiste
Madame Françoise AVANTIN Pharmacien biologiste

➤ **LABM Centre Salanque Centre Commercial La Tourre 66 250 Saint**

Laurent de la Salanque

Directeur: Monsieur Michel PAGNON Pharmacien biologiste

➤ **LABM 30 bis Rue Ernest Renan 66 000 PERPIGNAN**

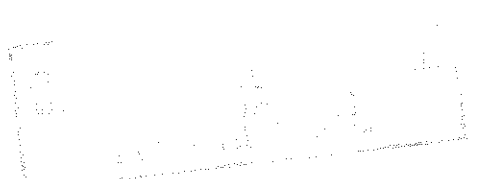
Directeur : Monsieur Henri DELPORT Pharmacien Biologiste
Madame Valérie GIRAUDIER Pharmacien Biologiste

Article 3: Le n° d'autorisation **66 sel 14** devra figurer de façon très apparente sur tous les titres et documents professionnels notamment sur tous les comptes rendus émanant des laboratoires .

Article 4 : Madame la Secrétaire Générale de la Préfecture, Monsieur le Directeur Régional des Affaires Sanitaires et Sociales ,Madame la Directrice Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs

Perpignan le 10 mai 2005
Le Préfet


Eric DOAT


LABM 30 bis Rue Ernest Renan 66 000 PERPIGNAN

Dr Jean Yves ...


PREFECTURE DES PYRENEES-ORIENTALES

Direction Départementale
des Affaires Sanitaires et Sociales

SANTE LEGISLATION

Dossier suivi par :
Mme MARTY EVE

☎ : 04 68 81 78 41

☎ : 04 68 81 78 78

AP N° 2214 / 2005

**ARRETE PORTANT AUTORISATION DE
FONCTIONNEMENT DU LABORATOIRE
CENTRE SALANQUE EXPLOITE SOUS
FORME DE SELARL**

**Le Préfet des Pyrénées Orientales,
Chevalier de la Légion d'honneur**

- Vu** le Code de la Santé Publique, 6ème partie, chapitres 1 et 2,
- Vu** la Loi N° 90-1258 du 31 décembre 1990 relative à l'exercice sous forme de sociétés des professions libérales soumises à un statut législatif ou réglementaire ou dont le titre est protégé .
- Vu** le Décret N°75-1344 du 30/12/1975, modifié, relatif aux Directeurs et Directeurs Adjoints de Laboratoires d'analyses médicales ;
- Vu** le Décret N°76-1004 du 04/11/1976 fixant les conditions d'autorisation des laboratoires d'analyses de biologie médicale ;
- Vu** le Décret N°92-545 du 17/06/1992 relatif aux Sociétés d'Exercice Libéral de Directeurs et Directeurs Adjoints de laboratoires d'analyses de biologie Médicale ;
- Vu** l'arrêté préfectoral n°2224 /2004 du 7 juin 2004 portant autorisation de fonctionnement du laboratoire d'analyses de biologie médicale sis à Saint -Laurent de la Salanque sous le n° 6682
- Vu** le procès verbal d'assemblée générale extraordinaire du 12 décembre 2004 autorisant l'acquisition du laboratoire d'analyses de biologie médicale sis à perpignan 30 bis rue Ernest Renan exploité par Monsieur Henri DELPORT par la SELARL Laboratoire du Centre;
- Vu** la convention de successeur et de cession du laboratoire d'analyses de biologie médicale en date du 7 juin 2005;
- Vu** l'arrêté n° 2703/2005 du 10 août 2005 portant agrément de la SELARL Laboratoire du Centre sous le N° 66SEL 14
- Vu** l'avis du Conseil Central de la Section « G » de l'ordre National des Pharmaciens en date du 11 juillet 2005 faisant connaître qu'il n'a pas formulé d'observation particulière

12 bd FELIX MERCADER B.P. 928 - 66020 PERPIGNAN cedex

Vu l'avis en date du 7 mars 2005 de Monsieur le Directeur Régional des affaires sanitaires et sociales de la région Languedoc Roussillon .

Sur proposition de Madame la Secrétaire Générale de la Préfecture des Pyrénées Orientales ;

ARRETE

article 1^{er} L'article 1^{er} de l'arrêté préfectoral du 7 juin 2004 est modifié ainsi:

Le Laboratoire Centre Salanque sis centre commercial la " Tourre " est crée et exploité par la Société d'exercice Libéral de directeurs de laboratoires et directeurs adjoints du **Laboratoire du Centre** est agréée par le Préfet des Pyrénées Orientales sous le n° **66 SEL 14**

SIEGE SOCIAL : PERPIGNAN 66 000 -3 Avenue du Général Leclerc.

Dont les directeurs sont :

➤ **LABM 3 Avenue du Général Leclerc 66 000 Perpignan**

Directeurs: Monsieur Philippe Bally Médecin biologiste
Monsieur Louis MOULIADE Pharmacien biologiste
Madame Sylvie RAYNAUD Pharmacien biologiste
Mademoiselle Laurence GARCIA Pharmacien biologiste
Madame Françoise AVANTIN Pharmacien biologiste

➤ **LABM Centre Salanque Centre Commercial La Tourre 66 250 Saint**

Laurent de la Salanque

Directeur: Monsieur Michel PAGNON Pharmacien biologiste

➤ **LABM 30 bis Rue Ernest Renan 66 000 PERPIGNAN**

Directeur : Monsieur Henri DELPORT Pharmacien Biologiste
Madame Valérie GIRAUDIER Pharmacien Biologiste

Article 2: L'article 2 de l'arrêté préfectoral du 7 juin 2004 est modifié ainsi:

Le n° d'autorisation **66 sel 14** devra figurer de façon très apparente sur tous les titres et documents professionnels notamment sur tous les comptes rendus émanant des laboratoires .

Article 3 : Madame la Secrétaire Générale de la Préfecture, Monsieur le Directeur Régional des Affaires Sanitaires et Sociales , Madame la Directrice Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs

Perpignan le 11/8/2005
Le Préfet

PREFECTURE DES PYRENEES-ORIENTALES

Direction Départementale
des Affaires Sanitaires et Sociales

SANTE LEGISLATION

Dossier suivi par :
Mme MARTY EVE

☎ : 04 68 81 78 41
☎ : 04 68 81 78 78

AP N°

27851/2005

**ARRETE PORTANT AUTORISATION DE
FONCTIONNEMENT DU LABORATOIRE
DU CENTRE SIS 3 AVENUE LECLERC 66
000 PERPIGNAN EXPLOITE SOUS
FORME SELARL**

**Le Préfet des Pyrénées Orientales,
Chevalier de la Légion d'honneur**

- Vu** le Code de la Santé Publique, 6ème partie, chapitres 1 et 2,
- Vu** la Loi N ° 90-1258 du 31 décembre 1990 relative à l'exercice sous forme de sociétés des professions libérales soumises à un statut législatif ou réglementaire ou dont le titre est protégé .
- Vu** le Décret N°75-1344 du 30/12/1975, modifié, relatif aux Directeurs et Directeurs Adjoints de Laboratoires d'analyses médicales ;
- Vu** le Décret N°76-1004 du 04/11/1976 fixant les conditions d'autorisation des laboratoires d'analyses de biologie médicale ;
- Vu** le Décret N°92-545 du 17/06/1992 relatif aux Sociétés d'Exercice Libéral de Directeurs et Directeurs Adjoints de laboratoires d'analyses de biologie Médicale ;
- Vu** le procès verbal d'assemblée générale extraordinaire du 12 décembre 2004 autorisant l'acquisition du laboratoire d'analyses de biologie médicale sis à perpignan 30 bis rue Ernest Renan exploité par Monsieur Henri DELPORT par la SELARL Laboratoire du Centre;
- Vu** la convention de successeur et de cession du laboratoire d'analyses de biologie médicale en date du 7 juin 2005;
- Vu** l'arrêté n° 2703/2005 du 10 août 2005 portant agrément de la SELARL 66 SEL 14;
- Vu** l'arrêté préfectoral n° 2220 /2004 du 7 juin 2004 portant modification de l'autorisation de fonctionnement du laboratoire d'analyses médicales sis à PERPIGNAN 3 avenue du Général Leclerc;

- Vu** l'avis du Conseil Central de la Section « G » de l'ordre National des Pharmaciens en date 11 juillet 2005 faisant connaître qu'il n'a pas formulé d'observation particulière;
- Vu** l'avis en date du 7 mars 2005 de Monsieur le Directeur Régional des affaires sanitaires et sociales de la région Languedoc Roussillon .

Sur proposition de Madame la Secrétaire Générale de la Préfecture des Pyrénées Orientales ;

ARRETE

article 1^{er} L'article 1^{er} de l'arrêté préfectoral n ° 2220/20004 en date du 7 juin 2004 est modifié en ce qui concerne le n° relatif à la SELARL soit 66 SEL 14 en lieu et place du n° 66 SEL 11. Le siège social est inchangé

SIEGE SOCIAL : PERPIGNAN 66 000 -3 Avenue du Général Leclerc.

Et les directeurs sont désormais :

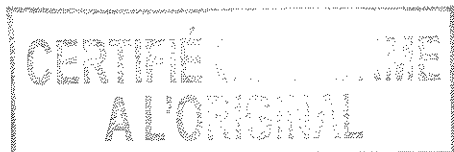
LABM 3 Avenue du Général Leclerc 66 000 Perpignan

Directeurs: Monsieur Philippe Bally Médecin biologiste
Monsieur Louis MOULIADE Pharmacien biologiste
Madame Sylvie RAYNAUD Pharmacien biologiste
Mademoiselle Laurence GARCIA Pharmacien biologiste
Madame Françoise AVANTIN Pharmacien biologiste

Le reste sans changement

Article 2: Madame la Secrétaire Générale de la Préfecture, Monsieur le Directeur Régional des Affaires Sanitaires et Sociales ,Madame la Directrice Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs

PERPIGNAN , le 11/18/2005
Le Préfet



Eric DOAT

COPIANT

PREFECTURE DES PYRENEES-ORIENTALES

Direction Départementale
des Affaires Sanitaires et Sociales

SANTÉ LEGISLATION

Dossier suivi par :
Mme MARTY EVE

☎ : 04 68 81 78 41
☎ : 04 68 81 78 78

AP N° 2716/2005

**ARRETE PORTANT AUTORISATION DE
FONCTIONNEMENT DU LABORATOIRE
SIS 30 BIS RUE ERNEST RENAN 66 000
PERPIGNAN EXPLOITE SOUS FORME
SELARL**

**Le Préfet des Pyrénées Orientales,
Chevalier de la Légion d'honneur**

- Vu** le Code de la Santé Publique, 6ème partie, chapitres 1 et 2,
- Vu** la Loi N° 90-1258 du 31 décembre 1990 relative à l'exercice sous forme de sociétés des professions libérales soumises à un statut législatif ou réglementaire ou dont le titre est protégé .
- Vu** le Décret N°75-1344 du 30/12/1975, modifié, relatif aux Directeurs et Directeurs Adjoints de Laboratoires d'analyses médicales ;
- Vu** le Décret N°76-1004 du 04/11/1976 fixant les conditions d'autorisation des laboratoires d'analyses de biologie médicale ;
- Vu** le Décret N°92-545 du 17/06/1992 relatif aux Sociétés d'Exercice Libéral de Directeurs et Directeurs Adjoints de laboratoires d'analyses de biologie Médicale ;
- Vu** le procès verbal d'assemblée générale extraordinaire du 12 décembre 2004 autorisant l'acquisition du laboratoire d'analyses de biologie médicale sis à Perpignan 30 bis rue Ernest Renan exploité par Monsieur Henri DELPORT par la SELARL Laboratoire du Centre;
- Vu** la convention de successeur et de cession du laboratoire d'analyses de biologie médicale en date du 7 juin 2005;
- Vu** l'arrêté n° 2703/2005 du 10 août 2005 portant agrément de la SELARL 66 SEL 14;
- Vu** l'arrêté préfectoral n° 106/1986 du 21 janvier 1986 portant modification de l'autorisation de fonctionnement du laboratoire d'analyses médicales sis à PERPIGNAN 30 Bis rue Ernest Renan .

- Vu** l'avis du Conseil Central de la Section « G » de l'ordre National des Pharmaciens en date 11 juillet 2005 faisant connaître qu'il n'a pas formulé d'observation particulière;
- Vu** l'avis en date du 7 mars 2005 de Monsieur le Directeur Régional des affaires sanitaires et sociales de la région Languedoc Roussillon .

Sur proposition de Madame la Secrétaire Générale de la Préfecture des Pyrénées Orientales ;

ARRETE

Article1: l'arrêté préfectoral n ° 106 du 21 janvier 2006 est abrogé.

En ce qui concerne les modalités d'exploitation ce laboratoire jadis exploité en nom propre par Monsieur DELPORT est désormais exploité par la SELARL 66 SEL 14 agréée par arrêté préfectoral du 10 août 2005 qui exploite 3 laboratoires et dont le :

siège social est à : **PERPIGNAN 66 000 -3 Avenue du Général Leclerc.**

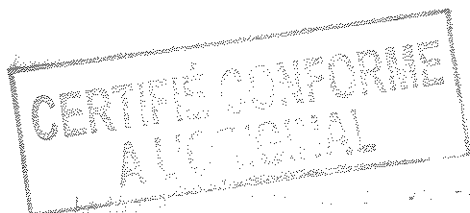
article 2: Les directeurs du **LABM sis 30 bis rue Ernest Renan à PERPIGNAN** sont désormais:

Monsieur Henri DELPORT Pharmacien biologiste
Madame Valérie GIRAUDIER Pharmacien biologiste

Article 3: Madame la Secrétaire Générale de la Préfecture, Monsieur le Directeur Régional des Affaires Sanitaires et Sociales ,Madame la Directrice Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs

PERPIGNAN ,le 11/8/2005
Le Préfet

Eric DOAT



Dr. Jean-Pierre CONSTANT